

**RELEVÉ DE DECISIONS BUREAU
DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 à 20h00
En présentiel au sein des locaux communautaires de Poix Terron**

Date de convocation des conseillers : 17/11/2021

Délégués présents : Bernard BLAIMONT ; Marie – France KUBIAK ; Lionel VUIBERT ; Jean – Paul DOSIERE ; Pascal MAUROY ; Bernard MAIRIEN ; Nicolas POIRET ; Yves BREDY ; Alain LAMORLETTE ; Chantal HENRIET ; Didier BEGAUD ; Jean – Luc PETRE ; Christian BELLOY ; Benoît DELETANG.

Absents : Daniel THOMAS (excusé) ; Jean – Marie OUDART (excusé **pouvoir à Bernard BLAIMONT**) ; Guy CAMUS (excusé) ;

Cédric PATE (excusé) ; Gilles DUANT (excusé) ; Sébastien LAURENT (excusé) ; Thierry MERCIER (excusé) ; François JUSTINE (excusé).

Invitées :

Mélanie LESIEUR - Conseillère Départementale (présente) ; Brigitte LOIZON - Conseillère Départementale (excusée).

Approbation à l'unanimité sans remarque du compte rendu de Bureau du 27 septembre 2021.

PARTIE ECHANGES

1) Préparation des commissions de secteur et du Conseil du 16 décembre 2021

Le Bureau retient les propositions suivantes :

- Proposition d'évolution des redevances Ordures Ménagères et assainissement collectif 2022, contribution du Budget Principal au Budget Annexe Ordures Ménagères pour participation complémentaire au SICOMAR :

- 1) Prendre en charge par le Budget Principal la contribution supplémentaire 2021 de 192 797 € pour équilibrer les comptes du SICOMAR. Ce montant comprend la quote part des Crêtes (41,16 %) aux principaux besoins de financement suivants :
 - La perte de la vente des matériaux recyclables pendant la période de la crise sanitaire 200 000 €,
 - Augmentation en 2021 de la TGAP (+17 € / t de déchet en enfouissement (+220 000 €) du traitement des encombrants reçus en déchèterie (+120 000 € soit +1 646 t) des déchets dangereux (+ 80 000 € soit 90 t) du bois (+22 000 € soit 300 t) et des déchets verts (+8 000 € soit + 200 t).
- 2) Augmenter les redevances de 4 % en 2022 (sur les 9% nécessaires) le reste étant pris sur nos excédents reportés (soit 160 000 € sur environ 434 000 € de réserve).
- 3) Réfléchir à la mise en place d'une tarification pour les dépôts en déchèterie d'encombrants et déchets dangereux des entreprises locales et extérieures.

- Proposition de Modalités de répartition de la dotation fonds de concours entre les communes :

Lors des précédentes commissions de secteur une grande majorité des conseillers communautaires a validé les critères de répartition suivants :

- Longueur de la voirie par commune
- Charges scolaires par commune
- Ressources de la commune par habitant
- Population de la commune,

Le calcul de la dotation fonds de concours se fait par part de 25 % : 312 500 € affectés au critère longueur de la voirie, 312 500 € affectés à la charge scolaire, 312 500 € affectés aux ressources par habitant et 312 500 € affectés selon la population.

Après ce calcul de la dotation égale au cumul des 4 parts de dotation selon les critères, il est opéré le traitement des communes concernées par des ressources éoliennes :

- Pour celles qui bénéficient de 20 % de l'IFER des parcs éoliens (mis en exploitation après 2020) leur dotation est supprimée pour être redistribuée aux autres communes selon l'importance de leur dotation.

Communes concernées : Rocquigny, Vaux les Rubigny, Rubigny, Fraillicourt, Villers le Tourneur, Hagnicourt, et Vaux-Montreuil.

- Pour celles qui bénéficient que de 10 % de l'IFER (sous forme d'Attribution de Compensation sur les parcs mis en exploitation avant 2020), leur dotation est réduite de 50 % pour être redistribuée également. Cas particulier pour les communes de Bouvellemont et de Chagny qui ne bénéficient que très peu de reversement IFER (moins de 1 200 € / an) : Dans ce cas il est opéré une réduction de leur dotation égale à moitié de l'IFER reversé sur le mandat.

Il s'agit des communes de Saulces-Champenoises, Vaux-Champagne, Coulommes et Marqueny, Renneville, Remaucourt, Chappes, Chagny et Bouvellemont.

Le tableau de simulation pour la dotation fonds de concours aux communes est retenu pour être proposé.

- Proposition de programme d'aides amélioration de l'habitat de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH Sud Ardennes :

La Communauté de Communes s'associe à la CC du Pays Rethélois et la CC de l'Argonne Ardennaise pour mettre en place un OPAH sur le territoire du Sud Ardennes pour la période allant de 2022 à 2027.

Un Fonds Commun d'Intervention Région-Grand-Est – Crêtes serait mis en place. Il permettra d'abonder de 15% les dossiers comportant des travaux d'économies d'énergie (sous réserve de répondre aux exigences de performance énergiques fixées par la Région). La répartition de ces 15% se fait à raison de 7.5% pris en charge par la Région Grand Est et de 7.5% par les Crêtes.

- La Communauté de Communes souhaite également mettre en place des aides propres dont elle assurera l'animation, la communication et le montage :
- le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : aide à 15% en complément de l'ANAH
- la réfection des façades anciennes, en partenariat avec la Région Grand-Est : 50% dont 20% Crêtes
- la réfection des toitures de logements : 30% dont 15% des Crêtes (si amiante) avec partenariat Région, pour autres toitures 30% Crêtes,
- la lutte contre la vacance et l'habitat indigne : aide à 15% en complément ou pas de l'ANAH
- transformation de bâtiments obsolètes en logements : aides à 10% (bailleurs) et 20% (propriétaires occupants),
- aménagements paysagers et traitement des points noirs 30% à 50% avec partenariat de la Région
- rénovation murs et murets anciens 50% dont 25% Crêtes avec partenariat de

la Région.

L'animation de ce dispositif nécessitera le recrutement d'un animateur à temps plein.

Au total la dotation de crédits nécessaires sur 5 ans est de 1 700 000 € (soit +350 000 € par rapport au programme financier du mandat).

PARTIE DELIBERATIONS

2) Engagement de marchés publics sur proposition de la commission d'appel d'Offres :

- **Réhabilitation de la voie ferrée capillaire Sud Ardennes,**
Maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois pour les travaux de remise à niveau de la voie ferrée sur les sections Attigny/Lucquy et Rethel Acy Romance.

La CAO réunie le 24 novembre propose d'attribuer le marché à :

Lot 1 - **Travaux sur voie** - OFFROY pour une offre de base de 429 894 € H.T.
- la PSE 1 (remise en service voie 11 à Attigny) pour 113 250 € H.T. et la PS 2 (réfection de la berlinoise sur la ligne Rethel Acy Romance) pour un montant de 17 680 € H.T. soit un total de **560 824 € H.T.**

Lot 2 - **Travaux sur Passage à niveau** - SOCORAIL pour une offre de base de **38 295,25 € H.T.**

Lot 3 - **Travaux signalétique et pancartage** SOCORAIL pour une offre de base de **15 753,47 € H.T.**

Lot 4 - **Débroussaillage des petits ouvrages sous voie** – Espace Environnement 08 pour une offre de base de **3 389.40 € H.T.**

Lot 5 - **Réaménagement du quai militaire – STP Vence** pour une offre de base avec la variante 1 de **75 320 € H.T.** , la PSE 1 (aire nettoyage de camions) pour 7 420.80 € H.T. et la PSE 2 (défrichage du quai) avec la variante 1 pour 2 280 € H.T. soit un total de **85 020.80 € H.T.** (soit une économie de 13 680 € en retenant la variante 1 « broyage des végétaux laissés sur place au lieu de les évacuer »).

Le montant total du marché s'élève à **703 277,92 € H.T.** pour un estimatif de 905 000 € H.T.

Avec les études préalables (39 000 €), les frais d'AMO (14 500 €), la maîtrise d'œuvre (22 000 € H.T.) et les travaux sur PN à Amagne (5 431 €), le coût global de l'opération s'élève à **784 208.92 € H.T**

Nous avons obtenu des subventions sur un coût global de 1.2 M d'euros H.T. avec un reste à charge de 10.83 % repartit en fonction des travaux réalisés pour 30.4 % au Pays rethélois et 69.6 % pour les Crêtes (soit **59 111 €** pour les Crêtes).

Au vu de l'enveloppe disponible, des travaux supplémentaires pourraient être engagés pour réduire les futurs coûts de maintenance annuelle et pour réaliser des travaux de remise en état de la voie et des PN sur la section Attigny – Voncq (non prévus au marché) suite à inspection des voies.

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de ce marché selon les propositions de la CAO.

- Avenant à la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de réalisation d'assainissement collectif sur les communes de Coucy et de Lucquy, travaux de mise en conformité des branchements particuliers

Le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement DUMAY / AMODIAG, il comprenait les missions AVP et PRO.

La CAO, réunie le 15/10/2021, propose de valider l'avenant n°2 de la mission de maîtrise d'œuvre intégrant les éléments de mission ACT, VISA, DET et AOR relatifs aux travaux de mise en conformité des branchements particuliers sur les communes de Coucy et Lucquy pour un montant de 57 500 € HT.

Le nouveau montant du marché est de ce fait de 305 400,90 HT représentant une augmentation de 23.19% par rapport au marché avec précédent avenant (247 900,90 € HT).

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de cet avenant n°2.

- Création du système d'assainissement sur la commune de LAUNOIS SUR VENCE – Essais de réception pour les travaux création du réseau d'assainissement et raccordement en domaine privé

La CAO, réunie le 24/11/2021, propose l'attribution suivante :

Entreprise SATER pour un montant des travaux de 88 775€ HT décomposée de la façon suivante :

- o Création du réseau d'assainissement : 75 910 € H.T.
- o Raccordement en domaine privé : 12 865 € H.T

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement de ce marché.

3) Demandes de subvention 2022 :

- Création d'un Béguinage à Saulces Monclin : demande de subvention DETR 2^{ème} tranche:

Le Bureau décide à l'unanimité de déposer la demande de subvention auprès de l'Etat (2ème tranche) sous réserve que la commission spéciale constituée de M. BLAIMONT B., M. THOMAS D., M. MAUROY P., M. VUIBERT L., et du Maire de Saulces Monclin, valide le nouveau programme proposé et que le Conseil Municipal de Saulces Monclin s'engage sur la mise à disposition d'une salle à proximité.

- Coût des travaux (premières estimations)
 - o Initial : 1 230 000 € HT (avec salle mais sans chauffage commun)
 - o Actualisé : 1 174 297 € HT (sans salle mais avec fondations renforcées, et chauffage géothermie).
- Plan de financement actualisé :
Coût de l'opération 1 332 632 € HT

Financement :

- Etat DSIL : 1^{ère} tranche obtenue 207 302 €
2^{ème} tranche sollicitée 191 788 €
- Région (sollicitée) 121 682 €
- Département (Contrat de Territoire) 90 000 €
- LEADER 50 000 €
- Agence de l'Eau 18 300 €
- Climaxion (géothermie) 37 663 €
- Complémentaires retraite 18 300 €
- Carsat (avance remboursable) 500 000 €
- Emprunt complémentaire et Fonds propre 131 792 €

- Aménagement du Relais de Poste de Launois sur Vence – corps de logis : demande de subvention DETR (2^{ème} tranche)

Le projet pour la transformation du rez de chaussée uniquement était chiffré en 2018 à hauteur de 514 000€ HT (honoraires inclus) :

Aujourd'hui, le projet est estimé en phase esquisse rez de chaussée + étage à 789 393€ (soit différentiel de 275 393€)

Plan de financement prévisionnel

DETR 2019 (30% de 514 000€) : 154 200€ (obtenu)

DETR 2022 (30% du différentiel 275 393€) : 82 617.90€

CD08 Contrat de territoire 25% : 197 348.25€

LEADER 25% : 197 348.25€ (plafonné actuellement à 80 000€, en attente décision comité)

Reste à charge 20% : 157 878.60€

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter les subventions et notamment 2^{ème} tranche auprès de l'Etat.

- Logement Neufmaison demande de subvention DETR – DSIL :

La réhabilitation complète de cette maison vacante avec création d'un système d'assainissement autonome, réfection de l'installation électrique, des installations sanitaires et de plomberie, rénovation thermique et chauffage.

Coût. : 153 199 € HT

Financement prévisionnel:

Département (Contrat de Territoire) Forfait 10 000.00 €

Région – Climaxion 26 500.00 €

Primes CEE 2000.00 €

DETR/DSIL 40 204.50 €

Reste à charge 91 732.91 €

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter les subventions.

- Programmation du prochain Contrat Local de Santé : demande de subvention ARS

Un nouveau Contrat Local de Santé est à préparer sur la base de l'évaluation du contrat (2017-2021) et d'un diagnostic de territoire sur la thématique santé, à destination des habitants. Il devrait être signé courant 2022.

Le Bureau décide à l'unanimité de solliciter une subvention forfaitaire de 12 000 € en 2022 pour clôturer le contrat actuel et préparer le nouveau.

4) Engagements d'emprunts :

- Déploiement fibre THD (tranche 2021), aménagement voie verte Sud Ardennes (1^{ère} tranche), rénovation thermique immeuble Pré Waguet à Poix-Terron, programmes d'assainissement Attigny, Launois sur Vence, Lucquy et actualisation travaux assainissement Warnécourt Evigny.

Le Bureau décide à l'unanimité l'engagement des prêts suivants :

- 3^{ème} tranche (2021) de la participation à la Région pour les travaux de déploiement de la fibre THD :
Prêt de 220 000 € sur 20 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.88%.
- 1^{ère} tranche de la participation au Département pour les travaux d'aménagement de la Voie Verte Sud Ardennes :
Prêt de 264 000 € sur 20 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.93%.
- Travaux de rénovation thermique de l'immeuble du Pré Waguet à Poix-Terron :
Prêt de 73 000 € sur 15 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.74%
- Travaux d'assainissement collectif :
 - o à Attigny : - partie réseaux prêt de 616 900 € sur 50 ans auprès de la CDC au taux indexé livret A de 1.10%.
- partie station d'épuration prêt de 139 970 € sur 30 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.98 %
 - o à Launois sur Vence: - partie réseaux prêt de 1 162 500 € sur 60 ans auprès de la CDC au taux indexé Livret A de 1.10%.
- partie station d'épuration prêt de 197 700 € sur 30 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.99%
 - o à Lucquy : - partie réseaux prêt de 867 100 € sur 50 ans auprès de la CDC au taux indexé Livret A de 1.10%.
- partie station d'épuration 154 200 € sur 30 ans auprès de la banque postale au taux fixe de 0.98%.
 - o à Warnécourt – Evigny : - actualisation des travaux prêt de 120 000 € sur 50 ans auprès de la CDC au taux indexé Livret A de 1.10%

5) Attribution d'aide aux associations

- Soutien aux écoles de musique (2021-2022)

Le Bureau décide à l'unanimité de renouveler la convention annuelle pour une subvention de fonctionnement 2021-2022 calculée de la manière suivante :

- une base forfaitaire de 500 € par école,

- une part variable calculée en fonction du nombre d'adhérents : 20 € par adhérent.

Sur la base des effectifs en cours, les subventions seront les suivantes :

- Musique Pour Tous de Signy-l'Abbaye (117 adhérents) : 500€ + 2 340€ soit 2 840€
- Ecole de musique de Tourteron (17 adhérents) : 500€ + 340€ soit 840€
- Ecole de musique de Chaumont-Porcien (55 adhérents) : 500€ + 1 100€ soit 1 600€.

- Décentralisation du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes : F.J.E.P d'Attigny (26 septembre-1er octobre)

Six compagnies de marionnettes ont pu se représenter auprès d'un large public scolaire issu des pôles d'Attigny, d'Ecordal et du Chesne réunissant près de 1 000 enfants au total, plus un spectacle tout public.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel bonifiée à 15% soit 1 092€.

- Festival Ardenn'Rock à Signy L'Abbaye (3 et 4 juillet)

Le festival organisé par l'association Ardenn'Rock a accueilli environ 900 visiteurs venus découvrir une programmation musicale diversifiée avec pour têtes d'affiche Les Wampas et Pierpoljack.

Le Bureau décide à l'unanimité pour une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 5 000€ (plafond autorisé par le règlement d'aides aux associations).

- Le Manège de Reims Scène Nationale - Balade Chorégraphique « La Chevêche »

Projet d'envergure qui impliquera les habitants et réunira différentes Communautés de Communes : les Crêtes Préardennaises, Ardennes Thiérache et Vallées et Plateau d'Ardenne. L'action se déroule en deux temps : tout d'abord d'octobre 2021 à juin 2022, l'artiste et son équipe effectueront des résidences afin de rencontrer les associations et classes qui participeront au projet.

Dans un second temps, le travail de restitution se déroulera du vendredi 10 juin au dimanche 12 juin 2022 dans une forêt des Crêtes Préardennaises (*Signy-l'Abbaye à confirmer*).

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 5 000€ (plafond autorisé par le règlement d'aides aux associations).

- Décentralisation du Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes Warnécourt Animations (2 représentations tout public 25 et 29 septembre)

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel bonifiée à 15% soit 266 €.

- Un dimanche à la campagne fête de l'agriculture – Dommery (29 aout)

L'association des Jeunes Agriculteurs Ardennais a organisé la 45^{ème} fête de l'agriculture (finale départementale de labour, concours de bovins, stands marché estival, exposition de matériel d'antan) qui a accueilli environ 1 200 visiteurs et réalisé plus de 500 repas issus de produits locaux.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 2 427€

- Cyclocross International de Boulzicourt par ECVB (26 septembre)

Ce cyclo-cross est inscrit au calendrier international (UCI classe 2) sur une journée de courses des écoles de vélo aux élites.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 3 305€.

- Semi-marathon « La Vendressoise 16ème édition » (5 septembre)

Ce semi-marathon est une épreuve disposant d'un label régional FFA lui permettant d'être qualificatif pour les championnats de France de la discipline. Dans le cadre de cette manifestation un semi-marathon en relais de 3 coureurs a également été organisé. Un challenge récompense aussi les meilleurs athlètes et la première équipe d'un village des Crêtes Préardennaises.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 603€

- Familles Rurales association de Territoire des Crêtes - Achat de kits couchettes et draps pour l'accueil de loisirs à Poix Terron

Afin de proposer un temps de repos dans de bonnes conditions Familles Rurales souhaite faire l'acquisition de 30 lits supplémentaires.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'investissement d'un montant forfaitaire de 200€ (règlement d'aides aux associations).

- Grand Prix cycliste de Tourteron par Union Cycliste de Tourteron (1^{er} aout)

Deux épreuves cyclistes : pass cycliste de niveau départemental. et catégories 1, 2 et 3 + juniors niveau national.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 320€.

- Festival – Coups de Théâtre en Ardennes à Thin le Moutier (29-31 octobre) par Collectif de théâtre amateur des Ardennes

Pour cette édition 2021, le festival se déroule sur 3 jours avec 6 spectacles de 5 troupes dont 3 sont ardennaises (troupes du collectif issues de la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur),

Le Bureau décide à l'unanimité pour une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 280€.

- Opérabus Warnécourt Animations (12 septembre)

Dans le cadre de sa tournée Ardennaise programmée du 10 au 16 décembre, l'Opérabus, bus urbain transformé en opéra du 17^{ème} siècle, fera étape sur

plusieurs communes du territoire : EHPAD de Signy-l'Abbaye, Clavy-Warby et Warnécourt. Deux représentations à Warnécourt (animation tout public).

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel bonifiée à 15% soit 232€.

- Relais des lutins du Père Noël au Relais de Poste de Launois sur Vence (27-28 novembre)

L'association anim' les Crêtes propose lors de ces deux journées des activités créatives avec des objets de récupération. En complément, un marché de Noël est organisé.

Le Bureau décide à l'unanimité une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 240€.

- Relais du Père Noël au Relais de Poste de Launois sur Vence (18-20 décembre)

L'association « Les Petits bouts de bois » souhaite recréer la maison du père Noël dans un lieu magnifique et plein d'histoires le Relais de la Poste de Launois-sur-Vence.

Le Bureau décide à l'unanimité pour une subvention d'aide à l'animation/événementiel de 10% soit 935€ et également la mise à disposition gratuite du Relais de Poste.

6) Tourisme :

- Convention de financement 2021 avec l'Office de Tourisme et protocole transactionnel de rupture conventionnelle avec le coordonnateur

Le Bureau décide à l'unanimité de signer le protocole transactionnel entre la Communauté de Communes et David JESTIN et de verser le second acompte de financement à l'Office du Tourisme.

- Création d'une régie pour l'Office de Tourisme.

Report au prochain Bureau.

7) Transition énergétique :

- Aide aux opérations économie d'énergie des communes à Signy-l'Abbaye (local artisanal)

Le Bureau décide à l'unanimité l'attribution de l'aide suivante :

Commune	Projet	Coût total prévisionnel du projet (HT)	Plan de financement	Gain Energétique	Montant de subvention accordé
Signy l'Abbaye	Rénovation du local tertiaire – 2 rue du cimetière	25 015 €	CEE : 1327 €	40% 4100 kWh/an	3200 €

Et d'engager la convention avec la commune.

8) Habitat / gestion locative :

- Définition des loyers des logements rénovés de l'immeuble du Pré Waguet à Poix-Terron

Le Bureau décide à l'unanimité de fixer les loyers nus mensuels suivants :

Logement 1 - F2 d'environ 58 m² à 404 €
Logement 2 - F2 d'environ 64 m² à 449 €
Logement 3 – F3 d'environ 75 m² à 489 €
Logement 4 – F2 d'environ 57 m² à 404 €
Logement 5 – F2 d'environ 63 m² à 449 €

- Actualisation plan de financement rénovation thermique immeuble Pré Waguet à Poix-Terron

Le Bureau valide à l'unanimité le plan de financement actualisé suivant :

Le coût actualisé de l'opération est le suivant :

Maîtrise d'œuvre et études + frais d'appel d'offre : 28 322.42 € H.T.
Montant des travaux : 212 327.64 € H.T.
TOTAL : 240 660.06 € H.T.
soit 269 795.39 € T.T.C.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département (Contrat de Territoire) 21 752.00 €
Région – Climaxion 47 690.00 €
DSIL plan de relance 76 908.00 €
CEE : 8 704.00 €

Crêtes Préardennaises 85 606.06 € H.T.
Dont emprunt de 73 000 €

9) Services à la population :

- Béguinage Ecoquartier de Poix Terron, Incendie dans une des entreprises attributaires.

Le Bureau décide à l'unanimité de mettre à disposition de l'entreprise Preux Charpente pour une durée de 2 à 4 semaines un local du pôle d'entreprise de la Vence avec un bail à zéro et obligation pour l'entreprise de l'assurer.

- Aides aux accueils de loisirs pour les vacances de la Toussaint :

Subvention Accueils collectifs de Mineurs été 2021 (2^{ème} répartition) :

Le Bureau décide à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Été 2021 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Chaumont Porcien (AMAP)	2 343 h ⁽¹⁾	937,20 €
Chémery/Bar	1 037,5 h ⁽²⁾	207,50 €
	TOTAL	1 144,70 €

Subvention Accueils collectifs de Mineurs toussaint 2021 :

Le Bureau décide à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Toussaint 2021 (nombre d'heures)	SUBVENTION (en €)
Attigny (asso territoire)	1 404,5 h ⁽¹⁾	561,80 €
Boulzicourt (Ptits loups Vence)	1 188 h ⁽¹⁾	475,20 €
Chaumont Porcien (AMAP)	512 h ⁽¹⁾	204,80 €
Lucquy	1 090,75 h ⁽¹⁾	436,30 €
Poix-Terron	2 851,50 h ⁽¹⁾	1 140,60 €
Thin le Moutier	828,07 h ⁽¹⁾	331,22 €
Prix les Mézières	691,25 h ⁽²⁾	138,25 €
	TOTAL	3 288,17 €

10) Questions diverses :

- Adaptation de la régie et tarification des animations du programme séniors 2022.

Le Bureau décide à l'unanimité les modifications suivantes :

Article 4 : La régie encaisse les recettes liées aux activités suivantes :

- 1 € pour les séances de cinéma et spectacle théâtral
- 2 € pour les activités manuelles et sportives
- 7 € pour les ateliers cuisines, intervenants extérieurs et autres

Article 18 : L'ouverture d'un compte DFT auprès de la DDFIP des Ardennes a été effectué.

- Facturation Sel de Déneigement aux communes (commande groupée) hiver 2021

Le Bureau décide à l'unanimité de retenir les tarifs à prix coutant pour la refacturation aux communes (4.10 € HT le sac de 25 Kg de sel de déneigement).

- Renouvellement des conventions de déneigements :

Le Bureau décide à l'unanimité de :

- signer la nouvelle convention du circuit n°7 avec les communes de Guincourt, Ecordal et Saint-Loup-Terrier et l'agriculteur déneigeur
- signer l'avenant de la convention du circuit n°9 avec la commune de Vendresse pour tarif horaire réévalué.

- Loyer pour orthophoniste Maison de Santé de Signy-L'Abbaye :

Un orthophoniste est souhaité à la MSP car il intervient auprès de publics différents (enfants pour le développement du langage, patients ayant eu un à AVC, après des cancers ORL et cervico-faciaux, pour les malades d'Alzheimer).

Le Bureau décide à l'unanimité d'engager un bail précaire avec Elisa Guérin sur le local d'accueil non utilisé actuellement par les internes avec un loyer de 130 €/mois (hors charges).

- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes (dernier trimestre 2021) :

Sur proposition de la Trésorerie, le Bureau valide à l'unanimité : au titre du Budget (56304) Annexe Ordures Ménagères.

- Mandats à émettre à l'article 6542 « créances éteintes » : 1 952.43 €
- Mandats à émettre à l'article 6541 « créances irrécouvrables admises en non-valeur » : 1 878,43 €